Image not found or type unknown

Récupération de la garde d'un enfant au bout de 5 ans

Par **JESSIE94**, le **18/01/2016** à **13:49**

Bonjour,

Je suis la Grand-mère d'une petite fille de sept ans que la maman a pour ainsi-dire enlevée à son Papa en quittant le domicile et en l'emmenant à 600 k ms de chez lui.
Le JAF de Valence voulais accorder la garde à son Papa mon Fils, mais comme il avait de la peine pour la petite il n'a pas voulu la séparer de sa maman.A ce jour il a vu sa fille 20 jours par ans en 4 ans et cette année la maman qui faisait habituellement la moitié du trajet avec mon fils pour emmener et récupérer la petite a subitement décidé de ne pas lui emmener et de lui dire de se débrouiller tout seul pour venir la chercher!
Or, mon fils a perdu son emploi et 600 € de salaire en moins et n'a pas vu sa fille depuis le mois d'août dernier car elle a prétexté la petite malade pour noël: entre parenthèse nous les grand-parents, ne la voyons pas non plus.
Elle lui a dit qu'elle porterait plainte contre lui pour agression physique avant qu'elle ne le quitte au bout de cinq ans de séparation alors qu'à l'époque nous avons étés témoins de crises hystériques de sa part contre notre fils en lui lançant des assiettes à la figure!!
Que doit-il faire auprès du JAF pour récupérer la petite,d'autant que sa mère a changé de compagnon au moins trois fois depuis son départ: femme complètement instable et qui nous a insultés plusieurs fois au téléphone:
Nous avons peur pour la stabilité psychobiologique de la petite. Merci pour vos conseils.
Nadine et Dominique DI GIOACCHINO, Gds-parents de MAYWENN qui porte le Nom de son Papa.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés